

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le DIX-SEPT JANVIER
Au siège social de la société ci-après nommée,

La société dénommée « SCI BZOWSKI », société civile immobilière au capital de 1.600 €, ayant son siège social à JONCHERY-SUR-VESLE (51140) 10 rue des Sablons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le n° 484 844 055.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thomas BZOWSKI, agissant en qualité de co-gérant.

Sont présents :

- Madame Jeanne BZOWSKI,
- Madame Karine CLAVEL,
- Monsieur Thomas BZOWSKI.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la convocation adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

1°) Constatation de la nouvelle répartition des parts sociales suite au décès de Monsieur Alain BZOWSKI.

Répartition originaire des parts sociale :

Les 100 parts composant le capital social ont été attribuées initialement comme suit :

- Monsieur Alain BZOWSKI : 28 parts en pleine propriété, numérotées de 1 à 28,
- Madame Jeanne BZOWSKI, née BACH : 24 parts en pleine propriété, numérotées de 29 à 52,
- Madame Karine CLAVEL, née BZOWSKI : 24 parts en pleine propriété, numérotées de 53 à 76,
- Monsieur Thomas BZOWSKI : 24 parts en pleine propriété, numérotées de 77 à 100.

Nouvelle répartition suite au décès de Monsieur Alain BZOWSKI :

Par suite du décès de Monsieur Alain BZOWSKI, décédé le 23 juin 2024, les parts dépendant de la communauté de biens ayant existé avec son épouse se sont trouvés pour moitié dans sa succession, soit 26 parts.

Lesdites parts ont été dévolues de la façon suivante :

- à Madame Jeanne Rose-Marie BZOWSKI : $\frac{1}{4}$ en pleine propriété et $\frac{3}{4}$ en usufruit,
- à chacun de Monsieur Thomas BZOWSKI et Madame Karine CLAVEL : $\frac{3}{8}$ èmes en nue-propriété.

Les parts composant le capital social sont par conséquent réparties ainsi :

- Indivision BZOWSKI : 26 parts appartenant :
 - . pour un quart en pleine propriété à Madame Jeanne BZOWSKI, correspondant à 6 parts,
 - . pour trois-quarts en usufruit à Madame Jeanne BZOWSKI et en nue-propriété à Monsieur Thomas BZOWSKI et Madame Karine CLAVEL, correspondant à 20 parts,Lesdites parts numérotées de 1 à 26.
- Madame Jeanne BZOWSKI, née BACH : 26 parts en pleine propriété, numérotées de 27 à 52,
- Madame Karine CLAVEL, née BZOWSKI : 24 parts en pleine propriété, numérotées de 53 à 76,
- Monsieur Thomas BZOWSKI : 24 parts en pleine propriété numérotées de 77 à 100.

2°) Transfert du siège social au nouveau domicile de Monsieur Thomas BZOWSKI situé à REIMS (51100) 24 rue Jules Bruneau.

DISCUSSION

La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix la résolution à l'ordre du jour.

RESOLUTION N° 1

Cette résolution est mise aux voix

La résolution est adoptée.

RESOLUTION N° 2

Cette résolution est mise aux voix

La résolution est adoptée.

POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Thomas BZOWSKI à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire.

À la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

FORMALITES

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

